



BAYON

infos



Actus Municipales

Délibérations municipales
Deuxième fleur pour Bayon
Commémoration Armistice du 11 Novembre 1918
Repas des aînés
Recensement de la population 2020

Education

Du côté de la Providence
La parole est aux collégiens !

Citoyenneté

Elections Municipales

Social

Les actions du CCAS

L'Édito du Maire

L'année 2019 s'achève mais aussi le mandat de l'équipe municipale. Nous avons, en 2014, un programme qui s'intitulait « Agissons ensemble pour Bayon ». Nous l'avons suivi et réalisé dans sa grande majorité. Quel était l'état d'esprit qui préfigurait notre action et qui nous a guidé tout au long de ce mandat ? Nous avons le devoir que ce que nous engageons profite à la majorité des citoyens tout en étant attentifs aux difficultés des plus fragiles. Tout cela dans le strict respect des règles imposées par les pouvoirs publics. C'est ce que nous avons fait et continuerons à faire jusqu'au terme de notre mandat. Nous avons travaillé pour les habitants, pour les écoles, pour les associations, mais aussi pour les plus démunis avec une refonte des règles du CCAS orientées vers ceux qui en ont réellement besoin. Les investissements réalisés ou en cours étaient soit prévus dans notre programme soit la conséquence d'une opportunité qu'il fallait saisir pour le développement de notre cité. Il en est ainsi en particulier du nouvel Hôtel de Ville et de l'acquisition de la propriété Thomas-Chevallier dite propriété du « Petit Bois ».

Bien sûr nous avons été critiqués fortement et méchamment par quelques-uns en particulier pour le stationnement et notre volonté de le faire respecter mais il s'agit de la protection des piétons, du respect des autres et de la sécurité de tous. Ces critiques, virulentes parfois, sont très souvent issues de conducteurs verbalisés à juste titre et conformément à la loi. L'espace public appartient à tous, pas à quelques propriétaires de véhicules. L'augmentation du nombre de places de parking - nous en avons créé 16 - est insuffisant mais sans terrain disponible - et nous n'en possédons pas, ça n'est pas possible.

Depuis combien d'années, les associations sportives demandaient la réhabilitation et la restructuration des installations sportives ? Le stade municipal est en phase de fin de travaux avec un terrain de football aux normes. La restructuration du quartier des écoles, dossier ancien devenu urgent et qui concerne chaque jour pratiquement l'équivalent de notre population - particulièrement les enfants - est lancée : le chantier sera terminé au printemps. La sécurisation de l'ensemble de la Commune dans le domaine de la circulation des voitures : le dossier est prêt, dès que les financements demandés en 2019 seront accordés, les travaux pourront commencer.

D'autres dossiers devront être lancés pour le bien public comme la réfection de la plupart des voiries. Nous avons commencé (quartier du Centre culturel) : il faudra poursuivre. Toutes ces opérations sont pour le bien de tous et aideront à mieux vivre dans la Commune. Il faut un gymnase, oui mais qui le finance ? Qui l'utilise ? Qui l'entretient ? L'actuel n'est pas propriété communale mais celle d'un Syndicat Mixte financé en majeure partie par la Communauté de Communes. C'est le rôle de ce syndicat d'envisager et de financer un tel équipement et de mutualiser ainsi et les coûts de construction et les coûts de fonctionnement.

Être élu n'est pas simple, la gestion d'une Commune est complexe. L'équipe municipale a beaucoup appris ensemble et au contact des citoyens, qu'ils soient de Bayon ou du bassin de vie. Nous terminons ce mandat dans la sérénité.

Je souhaite à chacune et chacun
une belle année 2020 !

Hôtel de Ville

18 avenue de la Gare 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.bayon.mairie54.fr

L'Équipe Municipale



Maire : Jacques BAUDOIN
jacques.baudoin@mairie-bayon.fr



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ
nicolas.andre@mairie-bayon.fr
Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE
martine.bonne@mairie-bayon.fr
Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjoint : Didier PERRIN
didier.perrin@mairie-bayon.fr
Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales



4^{ème} Adjoint : Alain RAVAILLER
alain.ravailler@mairie-bayon.fr
Tourisme - Camping - Étangs
Développement économique
Gestion du cimetière

Conseillers Municipaux :

Marie-Claire BERVARD - Stéphane BERVARD
Lydia FRANCOIS - Brigitte HENRY
Andrée NOIROT - Maria RICHARD
Daniel WELTZHEIMER



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

10 conseillers présents sur 12

Absente excusée : Mme Lydia FRANCOIS. Absente : Mme Maria RICHARD.

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 13 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Vu la délibération n°2015-18 concernant la mise en vente du bâtiment sis 13 rue de l'Ancienne Mairie, vu les difficultés rencontrées pour réaliser cette vente depuis le 30 mars 2015, considérant la proposition d'achat faite à notre agent immobilier, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'achat au prix de 130 000 € net vendeur du bâtiment situé au 13 rue de l'Ancienne Mairie (ancien siège du Trésor Public). Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

10 conseillers présents sur 12

Absentes excusées : Mme Andrée NOIROT (procuration à Mme Brigitte HENRY), Mme Maria RICHARD.

VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 15 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Vu la délibération n°2018-39 concernant la mise en vente du bâtiment sis 15 rue de l'ancienne Mairie, vu les difficultés rencontrées pour réaliser cette vente depuis le 3 septembre 2018, considérant la proposition d'achat reçue le 6 décembre 2019, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'achat au prix de 180 000 € net vendeur du bâtiment situé au 15 rue de l'Ancienne Mairie (ancien Hôtel de Ville). Délibération adoptée à l'unanimité.



Retrouvez l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal dans les vitrines d'affichage extérieures ou sur le site web de la Mairie



Une deuxième fleur pour Bayon

par Alain RAVAILLER

En 2016, le jury régional du label national « Villes et Villages Fleuris » a attribué une première Fleur à la Commune.

En juin dernier, après sa visite d'évaluation au cours de laquelle il a, entre autres, remarqué le bel aménagement des abords du grand étang de la Sausaie, le fleurissement des entrées de ville et des massifs mais aussi la qualité d'entretien de ces espaces, ce même jury a décidé d'accorder une deuxième Fleur à la Commune.

Dernièrement, Eddy GALLAIRE, Responsable du service technique, Jean-Charles RABER, Agent technique chargé du fleurissement et Alain RAVAILLER, Adjoint au Maire délégué au cadre de vie, se sont rendus aux Rencontres régionales des Villes et Villages Fleuris à Saint-Dié-des-Vosges où ils ont reçu des mains d'Henry LEMOINE, Vice-président de l'Agence régionale du Tourisme Grand-Est, le diplôme attribuant une deuxième Fleur à la Commune.



E. GALLAIRE - J.-C. RABER - A. RAVAILLER



Recensement de la population dès le 16 janvier

rapporté par Martine BONNE, coordinatrice communale du recensement (source : le-recensement-et-moi.fr)



C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Voici les quatre agents recenseurs qui ont été recrutés par la Commune pour effectuer le recensement :

C'est utile

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est simple

Un agent recenseur vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.



Bernard CHOUKROUN



Philippe COMMUNAL



Laura DEFOY



Vanessa VENDERPLAETSE



Extraits du registre de l'État-Civil

par Aurélie AUDIBERT

Décès

NIRRENGARTEN Anne	27/09/2019
FLEURENTIN Marcelle	02/10/2019
GERARDIN Jean	03/10/2019
VILAIN Battistina	08/10/2019
GERMONVILLE Renée	14/10/2019
ROINÉ Marthe	16/10/2019
MERCIER Marcel	26/10/2019
BARDIN Jeannine	01/11/2019
DEMOYEN Henri	18/11/2019
BOUTON Josepha	03/12/2019

Naissance

OJEDA Diégo 02/12/2019

Pacte Civil de Solidarité (PACS)

CAMUS Solène et VALT Mathieu 23/11/2019





Un dimanche animé au repas des aînés

par Nicolas ANDRÉ

Le traditionnel repas-dansant offert par la Municipalité aux aînés de notre Commune s'est déroulé le dimanche 17 novembre. Près d'une cinquantaine de convives ont passé un bel et grand après-midi festif au Centre culturel Henri Gaudel, décoré pour l'occasion par les élus.

Sitôt le mot d'accueil prononcé par M. le Maire, chacun s'est régalé du délicieux repas préparé par Magali COTTEL de Rozelieures, savourant jusqu'au bout un fameux dessert et son caramel beurre-salé.

Le duo d'animateurs-chanteurs « Cœur Event » de Nancy a reçu un accueil très chaleureux des participants. Très présents au cœur de la salle, leur savoir-faire musical n'avait d'égal que leur grand talent



d'artistes : ils ont ravi les spectateurs et les danseurs du jour.

Ajoutons qu'ils n'étaient pas venus les mains vides... C'était même la grande nouveauté de cette édition 2019 : une borne photo « selfie ».

Quel succès pour cet appareil en libre-service qui n'a cessé de fonctionner, offrant à chacun la possibilité de se faire photographier gratuitement et de repartir ensuite avec sa photo souvenir !





Commémoration Armistice du 11 novembre 1918

par Nicolas ANDRÉ

Lundi 11 novembre, à l'initiative des associations patriotiques et en partenariat avec la Commune de Bayon, s'est déroulée la Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Rendez-vous avait été donné à la chapelle Saint-Charles pour un office religieux, puis à la Nécropole nationale pour la cérémonie proprement dite.

Cette matinée s'est terminée à la salle polyvalente par le verre de l'amitié proposé à tous les participants.



ACTUALITÉS SPORTIVES



Octobre rose : des foulées bengaliennes réussies

par Jean-Marie CREUSEL, président de l'association « Les Bengalas »

Les conditions météorologiques défavorables des jours précédents n'ont pas découragé les bénévoles et participants de la première édition des Foulées Bengaliennes organisées le dimanche 20 octobre dans le cadre des manifestations pour « Octobre Rose » au profit de la recherche contre le cancer du sein. L'ensemble des bénéfices récoltés à cette occasion s'élève à 5 160 €. Le chèque a été remis le samedi 7 décembre à la Ligue Contre le Cancer lors d'une petite cérémonie ponctuée par un verre de l'amitié à la salle polyvalente.



tions. Quelques récompenses originales ont néanmoins été attribuées : participant le plus exotique (Nordal le Finlandais), la plus âgée (Jacqueline 72 ans), la plus jeune (Alice 4 ans)...

A l'initiative de cette manifestation, Pascale TARILLON a réussi à motiver toute l'équipe des Bengalas, leurs enfants bengaloux et des sympathisants, le tout sous le pilotage efficace de Jean-Marie CREUSEL, le président énergique de l'association.



Ce sont plus de 350 participants qui se sont inscrits et qui sont venus s'oxygéner à la zone de loisirs des étangs. Mises à l'honneur, les femmes ont pris le premier départ de la matinée, suivi de deux autres qui ont permis aux adeptes du footing et de la marche à pied de se répartir tout le long de parcours balisés sur une bonne partie de la zone naturelle située aux abords de la Moselle. Nul esprit de compétition pour cette matinée conviviale et chaleureuse, où tous les participants et accompagnateurs ont pu apprécier le panorama, la faune et la flore automnale. Des structures et animations ont également été mises en place pour les accueillir dans les meilleures condi-

Remerciements pour leur soutien à tous les participants, aux municipalités de Bayon, Roville-devant-Bayon et Mangonville, aux nombreuses associations représentées, aux artisans et commerçants qui se sont associés à cet événement réussi.

Une reconduite a d'ores et déjà été envisagée pour l'année prochaine.



Les actions du Centre Communal d'Action Sociale

par Martine BONNE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a attribué en 2019 une aide à :

- 21 personnes de moins de 20 ans pour participation à l'adhésion à une association sportive ou culturelle (7 familles) ;
- 15 enfants pour participation au financement pour colonie de vacances ou centre de loisirs pendant les vacances (6 familles) ;
- 30 personnes de plus de 70 ans pour des bons de Noël (19 familles).

Pour bénéficier de ces aides, il est nécessaire d'en faire la demande auprès du CCAS. Les aides dépendent de deux critères (ressources et nombre de personnes constituant la famille).

Le conseil d'administration du CCAS a établi un critère d'obtention des aides, appelé le quotient familial calculable comme indiqué dans l'encadré.

Le quotient familial (QF) est obtenu en divisant le revenu mensuel de la famille par le nombre de personnes de la famille. Le revenu mensuel de la famille s'obtient en ajoutant le montant mensuel imposable au montant des prestations de la CAF (hors allocation de rentrée). Le montant imposable se trouve sur l'avis d'imposition.

exemple :

famille 2 adultes 2 enfants

revenu imposable : 20 000 €

montant mensuel imposable : 20 000/12 = 1 666 €

Prestation CAF 250 €

Quotient familial = (1 666+250)/4 = 479

Les personnes sont invitées à déposer en Mairie le formulaire complété (*) sous enveloppe fermée ainsi que :

- une copie de leur avis d'imposition
- le relevé des prestations de la Caisse d'allocation familiale et la description de la famille (nombre d'adultes, nombre d'enfants).

Ticket-jeune

Participation financière à l'inscription à une activité associative pour les Bayonnais de moins de 20 ans.

Cette aide est attribuée par année scolaire.

QF = revenu imposable mensuel + allocations familiales mensuelles / nombre de personnes dans le foyer

Grille 2019	252 ≤ QF	253 ≤ QF ≤ 286	287 ≤ QF ≤ 414	415 ≤ QF ≤ 513	514 ≤ QF ≤ 635
Ticket-jeune (euros / an)	60 €	55 €	45 €	40 €	35 €

Bon vacances

Participation financière à l'inscription à un centre de vacances dans la limite de 25 jours annuels pour les Bayonnais de moins de 20 ans.

Cette aide est attribuée par année civile.

QF = revenu imposable mensuel + allocations familiales mensuelles / nombre de personnes dans le foyer

Grille 2019	252 ≤ QF	253 ≤ QF ≤ 286	287 ≤ QF ≤ 414	415 ≤ QF ≤ 513	514 ≤ QF ≤ 635
Bon-vacances (euros / 25 jours par an)	12 €	11 €	10 €	9 €	8 €

Bon de Noël

Bon d'achat auprès des commerçants de Bayon délivré en décembre pour les Bayonnais de 70 ans et plus.

Grille 2019	868 ≤ QF	869 ≤ QF ≤ 1000	1001 ≤ QF ≤ 1300	1301 ≤ QF ≤ 1347
Bon de Noël (euros / an)	100 €	75 €	50 €	25 €

(*) ce formulaire est à votre disposition en Mairie ou sur notre site web.



Du côté de l'école de la Providence

par Christine KIRCH, chef d'établissement

Nettoyage d'automne du jardin de l'école

Des parents, des élèves et des enseignants ont entretenu le jardin de l'école avant l'hiver. Un moment convivial.



Temps de l'Avent

Cette année, nous avons proposé aux parents de participer à la préparation de Noël. Des ateliers sont proposés aux élèves : la fabrication de décorations pour le sapin, d'emballages cadeaux en lien avec le développement durable, de photophores, la préparation de notre célébration du vendredi 20 décembre en deux ateliers : chorale et crèche vivante. Les enfants sont heureux de se retrouver en groupes avec des élèves de chaque classe. Toute l'école vous souhaite un joyeux Noël.





La parole est aux collégiens !

par Yan CHOLET, professeur référent « Parcours citoyen » du Collège de l'Euron

Comme les années précédentes, les Collégiens de Bayon ont élu leurs délégués à l'Assemblée Départementale des Collégiens (ADC) de Meurthe-et-Moselle. Enzo SAULNIER (délégué), Timothée BOURREL (délégué), Manoa ROPELE (suppléant) et Raphaël BERHAULT (suppléant) vont être ainsi, pour un mandat de deux ans, les porte-paroles des Collégiens de l'Euron auprès du Département.



Animée par la Ligue de l'Enseignement, l'ADC permet aux élèves de faire l'expérience de la vie démocratique, de rencontrer les élus, de découvrir le fonctionnement du Conseil départemental mais aussi de faire entendre leur voix et de mettre en œuvre des projets concrets.



Mardi 9 décembre, au collège Lafontaine de Laxou, les délégués ADC, accompagnés de leur professeur et de Lauriane André, service civique, ont participé à leur première réunion d'information concernant le budget participatif ainsi que d'initiation à la méthodologie de projet.



Le département de Meurthe-et-Moselle propose en effet cette année de financer, à hauteur de 1 000 € maximum, un projet citoyen - autour d'une thématique qui sera choisie dans une prochaine réunion en présence des Conseillers départementaux - porté et construit par les élèves au sein de leur établissement. La parole est donc aux Collégiens !





Petites informations

par Nicolas ANDRÉ, Aurélie AUDIBERT

Combien sommes-nous ?

La population légale (totale) de Bayon au 1^{er} janvier 2020 est de 1 626 habitants (source INSEE).

Lotissement communal « Clos des Évelottes »

Toutes les parcelles sont à présent vendues.

Accueil des nouveaux habitants

Les nouveaux foyers qui se sont installés à Bayon courant 2019 sont invités à une matinée d'accueil au Centre culturel Henri Gaudel :

▶ Samedi 11 janvier à 10h

Donneurs de Sang de Bayon et environs

Voici la date de la prochaine collecte de sang à l'EHPAD Saint-Charles :

▶ Vendredi 21 février de 16h à 19h30

Vie associative - Club-Détente du Bayonnais

Clap de fin pour l'association « Club-Détente du Bayonnais », anciennement « Club du 3^{ème} Age », nous a annoncé son président M. Roger FRAYARD, qui se réunissait chaque jeudi à la salle polyvalente.

Déneigement : l'affaire de tous

L'hiver s'installe avec probablement des chutes de neige à venir. Quelques rappels réglementaires et de bon sens : par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires de logements ou commerces sont tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation ou commerce, en cordon ou en tas disposés de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Merci d'avance !

Sens de présentation des conteneurs à ordures

La Communauté de Communes vous rappelle que seuls les conteneurs présentés « poignées tournées vers la route » sont collectés.

Déchetterie intercommunale

- ▶ du 16 octobre au 14 avril :
Lundi - Vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi - Jeudi - Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- ▶ du 15 avril au 15 octobre :
Lundi - Vendredi de 13h30 à 17h30
Mercredi - Jeudi - Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



Rouleaux de sacs de tri transparents (dits jaunes)

Ils sont disponibles en Mairie.

Déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage. (arrêté municipal du 29 octobre 2010)

Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- (arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)



Bibliothèque Marie Marvingt (CC3M)

- Mardi de 13h à 17h30
 - Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
 - Vendredi de 14h à 17h30
 - Samedi de 9h à 12h
- 4 rue de Straelen - 03 83 72 81 30



6 octobre 1918, l'Armée Bleue à Bayon

par Alain RAVAILLER (numérisation des photos : Jean-François LAGAYE)

En 1914, cela fait 120 ans que la Pologne a disparu de la carte politique de l'Europe après le partage de son territoire entre l'Empire de Russie, le Royaume de Prusse et l'Empire d'Autriche. La déclaration de la Première Guerre mondiale fait naître chez de nombreux émigrés polonais installés en France l'espoir d'une renaissance de leur pays. Ceux qui veulent s'engager dans l'armée française sont toutefois versés dans la légion étrangère, le gouvernement ne souhaitant pas froisser la Russie, alliée de l'Angleterre et de la France au sein de la Triple Entente.

En 1917, après la Révolution russe et l'abdication du tsar Nicolas II, le gouvernement provisoire russe se déclare favorable à la création d'une Pologne indépendante. Le contexte politique ayant changé, le président de la République, Raymond POINCARÉ, autorise par décret du 4 juin la création en France, pour la durée de la guerre, "d'une armée polonaise autonome, placée sous les ordres du haut-commandement français et combattant sous le drapeau polonais". C'est la Mission militaire franco-polonaise dirigée par le général français ARCHINARD qui est chargée de l'organisation et du recrutement de cette armée qui comptera jusqu'à près de 70 000 hommes. Elle sera surnommée l'Armée Bleue en raison de la couleur bleu horizon de ses uniformes fournis par la France.

En septembre 1918, après ses premiers engagements en Champagne et avant ceux d'octobre dans les Vosges, le Comité National Polonais et le gouvernement français décident, en accord avec les Alliés, que l'armée polonaise sera désormais indépendante. C'est pourquoi, le 4 octobre, le général polonais Josef HALLER en reçoit le commandement à la suite du général ARCHINARD. Le 6, il est à Bayon, au château de la famille GAUTHIER, pour sa prestation de serment.

Vous trouverez ci-contre quelques photographies prises au cours de cette cérémonie. D'autres peuvent être visionnées sur le site internet « Fonds des Albums Valois », département de Meurthe-et-Moselle, fichier n°17 Bayon.

A gauche, le Général GÉRARD et M. MICHEL, Maire de Nancy. A droite, le Général DUPORT et l'artiste-peintre Thadée SLYKA, attaché à la mission polonaise.



Au château : le Général de CAS-TELNEAU serrant la main de l'artiste peintre polonais Thadée SLYKA.



Dans le parc du château, officiers français et polonais à la sortie du banquet.



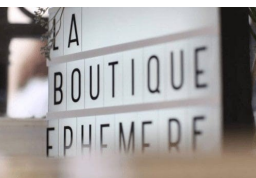
Au château pendant le banquet d'honneur offert par le Général HALLER, la compagnie d'honneur.



Bienvenue



AVENIR TAXI 54
Taxi conventionné
Tous transports, toutes distances
12 bis grande rue
06 08 96 11 93



TROUVAILLES ET MERVEILLES II
Boutique éphémère de créateurs
Jusqu'au 31 janvier
10 grande rue

Bienvenue aux professionnels

par Alain RAVAILLER

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon. Vous pouvez nous contacter à cette adresse : secretariat@mairie-bayon.fr

CITOYENNETÉ



Élections municipales

par Nicolas ANDRÉ



Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars (en cas de 2nd tour) de 8h à 18h.

Attention : le bureau de vote n'est pas situé en mairie mais à la salle polyvalente (rue de Straelen).

Vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ou pas sûrs d'être inscrits ? Renseignez-vous très rapidement en mairie.

Remerciements...

... à tous ceux qui ont œuvré à travers les 19 numéros du bulletin municipal « BAYON INFOS » - et précédemment « LE JOURNAL DES BAYONNAIS » (31 numéros) - à partager les nouvelles de leur association, de leur établissement scolaire, de leur quartier, de leur engagement municipal. Que soient également ici remerciés les membres successifs de la Commission municipale « Information et Communication » pour leur relecture attentive à mes côtés et leur fidélité à vous livrer chaque trimestre une nouvelle édition aussi claire et lisible que possible.

Nicolas ANDRÉ.

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.bayon.mairie54.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 18 avenue de la Gare 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Couverture : Section de la rue des Écoles en cours d'achèvement de travaux (Photo : Eddy GALLAIRE - Graphisme : Stéphane BERVARD)

Ont également contribué à ce numéro : Aurélie AUDIBERT - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Yan CHOLET - Jean-Marie CREUSEL - Lydia FRANCOIS - Brigitte HENRY - Christine KIRCH - Olivier KOPFERSCHMITT - Sophie LOUIS - Lucas MORAND - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD.

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 780 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Janvier 2020